

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLAUDRIC
31620

DE LA COMMUNE DE VILLAUDRIC

SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

☎ 05 61 82 44 13

date de convocation : 23/04/2026

L'an deux mille vingt-six le 27 avril 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de VILLAUDRIC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 23/04/2026, sous la présidence de Monsieur LE CHEVILLER Nicolas, Maire.

Présents : ANTONUCCI Alexia, BRAYAT Loïc, GERMA-LEBEL Cécilia, JOUFFREAU Maxime, LARROQUE Leslie, LE CHEVILLER Nicolas, MARROT Christelle, MAZERIES, Jean-Julien, RECHATIN Mathis, RENARD Lauriane, ROUANET Benjamin, SALVY Gérald, SENTUC Elodie, SUSIGAN Cédric, TRILLA Karine, VASSAL Jean-Paul

Absents excusés : PARISE Denis, BOUTELEUX Marie, D'ARGOUBET Sabine

BOUTELEUX Marie donne procuration à Mme GERMA-LEBEL Cécilia
D'ARGOUBET Sabine donne procuration à Mme TRILLA Karine
PARISE Denis donne procuration à Mme Lauriane RENARD

2026-04-37 Vote des taux 2026 TFB, TFNB et TH - rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- maintenir en 2026 comme suit les taux au niveau de ceux de 2025

TAXES	Taux 2025 (rappel)	Taux 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	43.44 %	43.44 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	95.82 %	95.82%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	16.43%	16.43%

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- maintenir en 2026 comme suit les taux au niveau de ceux de 2025

TAXES	Taux 2025 (rappel)	Taux 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	43.44 %	43.44 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	95.82 %	95.82%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	16.43%	16.43%

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas LE CHEVILLER



Nombre de conseillers en exercice 19
Nombre de conseillers présents 16
Nombre de suffrages exprimés 19
Pour 13 (3 votes par procuration)
Contre 0
Abstention 0

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le 29/04/2026

Affichage en mairie le 28/04/2026

Le Maire

Nicolas LE CHEVILLER

